



Compte-rendu de la conférence :

“LES LITIÈRES POUR CHATS, UN ADJUVANT IDÉAL À LA VALORISATION DES BIODÉCHETS “

Mardi 1er octobre dans les locaux de Fashion Green Hub/Plateau fertile, la conférence organisée par Cats For Future consacrée à la valorisation des litières végétales dans les biodéchets s’est déroulée durant plus de 3 heures. Sur un format mixte : en plateau d’enregistrement et retransmission en direct, la conférence était constituée de trois tables rondes traitant chacune les différents angles de ce "sujet passé sous les radars" comme l’a si bien remarqué l’un des intervenants.

Animée par Marie-Pierre Medouga, chargée de plaidoyer, elle a d’abord réuni Michael Behnke, représentant de l’initiative en France et en Allemagne et administrateur de PLA (l’association italienne qui porte le projet) et Christophe Boudet, maître composteur, membre du Réseau compost citoyen et chef du projet de l’expérimentation agronomique mêlant biodéchets et litières végétales. Leur ont succédé Jean-Michel Buf, président du Conseil national de l’économie circulaire et conseiller régional des Pays de la Loire, Stéphanie Dauberte, chargée de mission de la communauté d’agglomérations des Sorghes du Comtat (84) et Alexis Martin, maire adjoint à la transition écologique de la ville de Nanterre (92). Ensuite, c’était au tour de Vincent Aussilloux, conseiller économique du DG Trade de la Commission européenne et de Benoit Varin, président de la fédération RCube.

Plusieurs participants du public ont également pu intervenir lors des débats, à l’instar de Nathalie Fichaux, directrice de l’interprofessionnelle Interchanvre, de François Michel Lambert, ancien député des Bouches du Rhône, de Victoria Owusu, responsable biodéchets de la communauté de communes Terres d’Envol mais aussi, d’Elsa Casalegno, journaliste au magazine "Que choisir".

Après une introduction de Lucas Thivolet Conde Salazar, styliste et directeur du Fashion Green Hub/Plateau fertile Paris, les trois tables rondes d’une durée de 45 minutes environ se sont succédées.

La 1ère table ronde : un compost de qualité

L’expérience menée par Christophe Boudet constitue un succès agronomique : le compost issu de l’incorporation de 7 % de litières végétales souillées de trois types (copeaux de bois, blé et rafles de maïs) et de 93 % de biodéchets divers dont la majorité constituée d’épluchures de fruits et légumes s’est avérée de très bonne qualité et donne lieu à une matière fertilisante de haut niveau selon la norme NF U44-051.

Après l’expérimentation, on obtient en effet un excellent amendement pour la terre. Persiste cependant un niveau d’humidité excessif. Des aménagements visant à prendre en compte les aléas météorologiques (pluie et froid) tels que l’apport d’air soufflé au cours du processus d’élaboration du compost sont envisagés. S’y ajoutera la protection de l’installation afin d’amener la température intérieure à monter suffisamment.

Une fois mis en place l'ensemble de ces mesures, le dispositif coutera moins de 6000 € pour les collectivités et par bac de 1000 litres. Un investissement raisonnable. L'air soufflé permettrait également de diminuer le nombre d'actes de manutention par agents.

L'aspect sanitaire n'a pas été traité lors de cette expérimentation. Il le sera prochainement en laboratoire, en collaboration avec le CHU de Reims. La technique de l'air soufflé sera alors reproduite afin de vérifier la montée en température et l'éradication des toxoplasmes. Cela permettra également de vérifier l'éradication des autres pathogènes ou leur réduction à des niveaux conformes à la législation.

Après avoir présenté la problématique nationale et européenne en termes de réduction des déchets et d'économie de CO2, Michael Behnke a présenté les stratégies des grandes villes allemandes, dont Stuttgart. Celles-ci vont imposer ce sujet dans leur plan quinquennal de transition écologique. Il a plaidé pour un changement de législation afin que les collectivités puissent trouver un exutoire à leurs biodéchets comprenant des litières végétales. "Puisque toutes les parties prenantes sont aujourd'hui informées des enjeux environnementaux, il est maintenant temps d'agir !" a-t-il martelé.

Regarder la vidéo de la table ronde : [cliquez](#)

La 2ème table ronde : informer et mobiliser les collectivités

Selon Jean-Michel Buf, le sujet de la gestion des litières souillées est capital, d'autant plus qu'il passe encore "sous les radars" et est donc très peu traité. Au sein de son syndicat de traitement situé en Loire Atlantique, il a tenté une expérience en collaboration avec un refuge animalier afin d'étudier les possibilités de retraitement de ces litières. La question est très technique car le compostage des déjections est un sujet épineux.

La question qui se pose aux collectivités est la suivante : le retour à la terre est au centre de discussions entre deux, voire trois ministères différents : celui de la Santé, celui de la Transition écologique et celui de l'Agriculture. Il plaide ainsi pour un dialogue interministériel visant à simplifier et à régler la question réglementaire. En plus de cela, le tri à la source doit être amélioré : tout ce qui va permettre de sortir les OMR est à privilégier. Or, c'est aussi une question de coûts et d'investissements. Dans cette optique, un soutien des filières de responsabilités élargies du producteur (REP) semble nécessaire.

Il faut également des consignes sur les litières végétales à l'aide d'un message clair à destination des citoyens car à l'horizon 2030, seulement 10 % des OMR devront finir à l'enfouissement. Jean-Michel Buf en appelle donc aux législateurs nationaux et européens pour sensibiliser les consommateurs au prix carbone de chacun de leurs achats, à l'instar du Nutriscore. Il demande la mise en place d'un bonus/malus pour les produits à fort bilan carbone et souligne que la responsabilité ne doit pas porter uniquement sur les producteurs mais qu'elle doit être vue comme collective, du producteur au consommateur. Parmi les sujets qui lui tiennent le plus à cœur, l'éducation à l'environnement dès l'enfance permettrait d'ancrer les bonnes pratiques très tôt et éventuellement, de les transmettre aux parents.

A cet effet, Michael Behnke en a profité pour annoncer que Cats For Future préparait la publication d'un livre pour enfants sur les enjeux des litières qui devrait être publié en 2025 en France et en Allemagne.

Prenant sa suite, Stéphanie Dauberte a fait la démonstration que si les informations commencent à être bien diffusées en matière de litières végétales, l'interdiction de les traiter demeure car la question sanitaire n'est pas réglée. Les litières végétales sont déposées dans les OMR. L'agglomération de communes au sein de laquelle elle travaille étant mi-rurale, mi-urbaine, c'est donc le compostage

individuel qui y a été privilégié. C'est aussi le cas pour Alexis Martin qui intervient ensuite pour rappeler que la compétence territoriale appartient au territoire Pold. Pour autant, chez lui, les litières végétales, tout comme les minérales, sont également déposées dans les OMR. Le constat est donc clair : ce sujet reste très épineux pour les collectivités.

Regarder la vidéo de la table ronde : [cliquez](#)

La 3ème table ronde : des consommateurs engagés

Pour commencer, Vincent Aussilloux dresse le constat que les produits les moins chers sont ceux qui le plus d'impact négatif sur la nature. Et c'est précisément le cas des litières minérales qui figurent parmi les premiers prix. Ce qui intéresse l'économiste, c'est de proposer un panel d'actions pour permettre à la fois de jouer sur le bonus/malus des producteurs et sur le pouvoir d'achat des ménages en modulant la TVA selon que le produit sont vertueux ou non. On pourrait favoriser un étiquetage plus clair sur l'empreinte carbone de chaque produit acheté. Objectif : ne pas léser la productivité des entreprises qui ont une démarche vertueuse. Vincent Aussilloux plaide également pour qu'on prenne en compte l'empreinte carbone mondiale d'un produit, pour une comptabilité carbone globale, donc.

Sur la question européenne, il souhaite une évolution permettant de privilégier des sanctions ou des actions de soutien qui ne requerraient pas l'adhésion unanime des 27 mais pourraient être effectives seulement à partir de 9 États. Bon signe, l'Union européenne vient enfin de créer une commission spécifiquement dédiée à l'économie circulaire dont la commissaire nommée est Jessika Roswall.

Benoit Varin a ensuite souligné que 80 % de nos émissions carbone provenaient de la production de matières neuves. Il a rappelé que la création de filières microéconomiques comme celle des litières végétales permettrait de travailler sur ces sujets et de réutiliser ou valoriser des déchets pour les remettre dans le circuit économique vertueux.

Tout comme Jean-Michel Buf, il a insisté sur l'importance cruciale du tri à la source. Selon lui, il y a des aberrations dans nos poubelles. La litière minérale devrait être interdite a-t-il insisté avant de suggérer la possibilité de la création un label ou un "scoring" faisant état des émissions de carbone évitées.

Prenant sa suite, Michael Behnke a rappelé qu'un sac de litière végétale était globalement plus cher que son équivalent en minérale. Cependant, les consommateurs peuvent réaliser de substantielles économies d'usage car celles-ci sont trois fois plus absorbantes et que de ce fait, le bac complet doit être changé moins souvent. Même si les litières végétales sont de 20 à 30 % plus chères à l'achat, le consommateur sort gagnant à la fin du mois.

Par ailleurs, même dans les OMR, elles ont une empreinte carbone neutre car elles sont incinérables et produisent de la chaleur. Il a aussi souhaité rassurer sur les capacités de la filière à opérer cette transition vers les litières végétales. Entre la transformation minimales des appareils de production et le volume de déchets issus des céréales, les voyants sont au vert pour répondre aux besoins de la filière. Regarder la vidéo de la table ronde : [cliquez](#)

Pris sur le vif :

François-Michel Lambert, ancien député des bouches du Rhône a précisé qu'il fallait interdire les litières minérales par ce qu'il fallait privilégier le produit vertueux.

Nathalie Fichaux a souligné que pour opérer cette transition vers les litières végétales il fallait accompagner les producteurs de litières minérales à changer leurs appareils productifs.

Victoria Owusu, responsable du service biodéchets de la Communauté des Terres d'Envol (plus de 300 000 habitants) a insisté sur le fait que les questionnements de son secteur portent sur le choix entre le compostage et la méthanisation et que pour le moment, les litières végétales vont dans les OMR. Il s'agit cependant de questions qui lui reviennent souvent.

Parmi les participants, les paroles d'Elsa Casalegno ont résonné : faire une transition vers une litière végétale est un geste très simple et très peu onéreux qui découle de bonnes pratiques.

Quelques questions posées en amont par mail :

Les consommatrices sont très informées du zéro déchets et sont étonnées de ne pas avoir plus d'information sur la problématique des litières minérales.

D'autres recherchent des exutoires pour les litières végétales et se demandent comment faire avancer leurs collectivités sur ce sujet.

Et demain ?

Les équipes de Cats For Future vont compléter la mise en ligne de la conférence par l'ajout de vidéos. Les trois tables rondes seront mises en ligne séparément pour une meilleure visibilité. S'y ajoutera également une interview de Michael Behnke.

Retrouvez les vidéos des 3 entretiens :

- ✓ Les litières végétales sont-elles une alternative crédible aux litières minérales : [à regarder ici](#)
- ✓ Une interdiction des litières minérales à l'horizon 2030 : [à regarder ici](#)
- ✓ Une fois la transition écologique effectuée, que fait-on des litières végétales ? [Voir ici](#)

Le prochain rendez-vous :

Pour la Serd 2024 (Semaine Européenne de la réduction des déchets), Cats For Future invite les responsables déchets et les chargés de mission biodéchets à un webinaire le vendredi 15 novembre de 10h à 11h30. Les équipes de Cats For Future y présenteront les différentes solutions proposées aux collectivités pour traiter leurs biodéchets contenant des litières végétales. Elle diffusera également sa newsletter trimestrielle.

Lien du webinaire : <https://meet.google.com/aya-rcin-ojj>